

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
En ligne, 31 mai, 1, 4, 21 et 22 juin 2021

Questions d'interprétation et d'application

Réglementation du commerce

Avis de commerce non préjudiciable

PUBLICATION D'UN RAPPORT DE GESTION POUR LES PYTHONS RÉTICULÉS
(*MALAYOPYTHON RETICULATUS*) EN MALAISIE PÉNINSULAIRE

1. Le présent document a été soumis par la Malaisie*.

Historique

2. Depuis 50 ans, la Malaisie entretient un commerce de peaux de pythons réticulés (*Malayopython reticulatus*). Cette espèce reste fréquente en Malaisie péninsulaire, mais les besoins se sont accrus en systèmes de suivi et de gestion permettant d'assurer au niveau international la confiance dans un commerce durable.
3. L'autorité scientifique et l'organe de gestion de la Malaisie péninsulaire ont beaucoup œuvré à l'amélioration des systèmes de suivi et de gestion pour *Malayopython reticulatus* en Malaisie, pour aboutir au système de gestion publié ici.

Objectifs et aperçu du système de gestion pour *Malayopython reticulatus*

4. Le rapport de gestion fournit des précisions sur les objectifs de la gestion, sur les caractéristiques biologiques autorisant une collecte durable de *M. reticulatus*, et sur les systèmes de suivi et de gestion annuels utilisés pour s'assurer que la collecte reste durable à l'avenir.
5. Les principaux objectifs du rapport de gestion sont :
 - a) Fournir un outil destiné à aider les autorités malaises de gestion de la faune sauvage à appliquer les dispositions de la CITES, comme les avis de commerce non préjudiciable (ACNP)
 - b) Promouvoir des prélèvements durables sur les populations de pythons réticulés (*Malayopython reticulatus*) de Malaisie afin d'assurer aux citoyens malais des profits durables, tout en protégeant l'espèce de la surexploitation.
 - c) Permettre la normalisation sur l'ensemble du pays du suivi et du recueil des données.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- d) Fournir un modèle qui puisse être reproduit dans d'autres pays de l'aire de répartition de l'espèce comme pour d'autres espèces vivant dans d'autres régions.
- e) Générer de la part de Parties concernées un retour d'informations sur la robustesse du système de gestion permettant un commerce durable de 121 000 peaux par an (niveau des prélèvements durables tels qu'il a été défini) et participer à l'amélioration du système de gestion pour assurer une collecte durable à l'avenir.

6. Le rapport de gestion comprend cinq chapitres :

- a) Le chapitre I reprend l'historique de l'utilisation et du cadre légal régissant l'utilisation et le commerce de l'espèce par la Malaisie, et décrit les objectifs de gestion pour cette espèce.
- b) Le chapitre II décrit la répartition, la biologie générale, la dynamique des populations et l'état de conservation de *Malayopython reticulatus* en Malaisie et en Asie du Sud Est.
- c) Le chapitre III décrit les premières expériences de suivi, les difficultés rencontrées et les justifications en faveur de la mise en place de nouvelles méthodes améliorées de suivi.
- d) Le chapitre IV décrit le système de suivi annuel mis en place pour assurer une collecte durable de cette espèce en Malaisie péninsulaire, ainsi que les résultats de ce suivi.
- e) Le chapitre V fournit des informations sur les conditions de la collecte, les outils de gestion, les avancées technologiques et le commerce illégal, ainsi que sur la lutte contre la fraude liée à la gestion et au commerce de *Malayopython reticulatus* en Malaisie.

Recommandations au Comité pour les animaux

7. Le Comité pour les animaux est invité à :

- a) Prendre bonne note du rapport de gestion sur les pythons réticulés (*Malayopython reticulatus*) en Malaisie ;
- b) Prier le Secrétariat de publier le rapport de gestion sur le site web de la CITES à la section ACNP ;
- c) Inviter les Parties et autres parties prenantes à examiner le rapport de gestion et proposer une analyse sur le degré de confiance à accorder au quota proposé (121 000 peaux par an) quant à sa durabilité ;
- d) Inviter les Parties et autres parties prenantes à examiner le rapport de gestion et à donner leur avis sur les moyens d'améliorer les systèmes de gestion de la Malaisie.
- e) Fournir en retour des informations à l'autorité scientifique de la Malaisie citesmalaysia@ketsa.gov.my; khadiejah@wildlife.gov.my.